



Agissons ensemble

Rappel des règles appliquées dans le cadre des recommandations du HCSP du 27 mai 2020 « relatif aux mesures barrières et de distanciation physique dans les lieux d'hébergement collectif en prévision de leur réouverture dans le contexte de la pandémie Covid-19 »

## Règles sanitaires

Le respect de la distanciation physique nécessite des locaux adaptés et une organisation des activités qui entraînent, de fait, une limitation du nombre de jeunes susceptibles d'être accueillis au sein des séjours.

Le principe « constitution de sous-groupes » de mineurs, de l'importance du respect des gestes barrières par eux-mêmes et leurs enfants lors du départ et de l'arrivée du séjour, et durant le séjour de l'enfant.

## Activités

### Les activités

- Les activités seront organisées par petits groupes, Les activités ne dépasseront pas 15 jeunes (encadrants non-compris).
- Les possibilités d'interactions entre sous-groupes seront réduites
- Le programme d'activités proposé tient compte de la distanciation physique et des gestes barrières
- Lors d'échanges de supports pédagogiques. le lavage des mains des mineurs et la désinfection du matériel sont effectués avant et après l'activité de façon à limiter les risques de contamination.
- Les activités organisées à l'extérieur de l'enceinte de l'accueil ne rassembleront plus de 15 jeunes (encadrants non-compris).
- L'organisation d'activités en plein air est conçue de façon à ce que le nombre de mineurs présents simultanément dans les espaces utilisés permette le respect de la distanciation nécessaire.

### Les activités physiques et sportives

- Lors de la pratique d'activités physiques, la distance physique sera au minimum de 2 m.



Agissons ensemble

## Transports

- Les véhicules utilisés dans le cadre des ACM, d'un nettoyage et d'une désinfection dans les mêmes conditions que celles applicables aux locaux.
- Le chauffeur sera à distance de sécurité avec les passagers et porter un masque grand public lorsque cela ne peut être respecté.
- Les accompagnateurs porteront un masque grand public donné par l'APPC
- Les enfants de plus de 11 ans doivent porteront un masque dès lors que les distances de sécurité ne peuvent pas être respectées à l'intérieur du véhicule.

## Hébergement

L'APPC respecte strictement les recommandations sanitaires ci-après:

- le nettoyage approfondi des locaux préalablement à l'ouverture des lieux d'accueil et d'hébergement. L'entretien des locaux est effectué en utilisant les procédures et produits habituels, avec des gants de ménage
- Les objets fréquemment touchés (poignées de portes, surfaces, sanitaires, sols, le cas échéant objets à vocation ludique ou pédagogique ...) doivent être quotidiennement désinfectés avec un produit virucide
- Plusieurs points d'eau et savons permettront le lavage des mains, et également du gel hydroalcoolique sera mis à disposition.
- La salle d'activités sera équipée en flacons ou distributeurs de solutions hydroalcooliques
- Le lavage à l'eau et au savon pendant 20 à 30 secondes, avec un séchage soigneux, de préférence avec une serviette en papier jetable, doit notamment être réalisé après être allé aux toilettes, avant de manger et après s'être mouché, avoir toussé ou éternué. Il doit-être aussi pratiqué lors de l'arrivée ou de la sortie de l'accueil, lors de chaque changement de lieu d'activité, après avoir manipulé des objets potentiellement partagés au moment des activités. En l'absence d'accès immédiat à un point d'eau et si les mains ne sont pas visiblement sales, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique (SHA), sous le contrôle d'un adulte pour les plus jeunes est préconisée
- Les fenêtres des lieux d'accueil et d'hébergement doivent être ouvertes le plus fréquemment possible pour augmenter la circulation de l'air dans les salles d'activités et autres locaux occupés pendant la journée (ex. entre 10 et 15 min le matin avant l'arrivée des mineurs, entre chaque activité, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux)



Agissons ensemble

### Les conditions d'hébergement

- Le nombre de lits par chambre permettra le respect des règles de distanciation physique
- une distance de 1m entre chaque lit sera respectée
- Les chambres seront aérées plusieurs fois par jour
- Le linge de lit sera lavé avec un cycle de lavage

L'hébergement des encadrants permettra les meilleures conditions de sécurité des mineurs et respectera les règles de distanciation physique.

- Utilisation du port du masque (masques grand public)
- Le port du masque est obligatoire pour les encadrants et pour toute personne prenant part à l'accueil
- Le port du masque est obligatoire pour les mineurs de plus de 11 ans lors d'activités dans lesquelles la distanciation physique n'est pas possible
- Les masques sont fournis par les organisateurs pour l'ensemble des personnes présentes sur le lieu du séjour, les encadrants et les mineurs.